

Nous avons consacré notre édition d'octobre 2020 à un dossier de vingt-huit pages sur les violences conjugales et intrafamiliales. Nous complétons aujourd'hui ce dossier avec divers autres articles...



Quand une petite fille peut danser sa souffrance...

Les Chatouilles, film d'Andréa Bescond et Éric Métayer (2018)

C'est un film écrit et réalisé par l'actrice et danseuse Andréa Bescond et par Éric Métayer. C'est aussi l'adaptation de leur pièce de théâtre *Les Chatouilles ou la Danse de la colère*. Inspirée du vécu d'Andréa Bescond, cette œuvre bouleversante montre les méandres du traumatisme, de la dissociation, de la coupure d'avec soi-même suite aux abus sexuels infligés dans l'enfance. Ce long-métrage offre également un bel espoir de reconstruction.

La tendresse du titre (*Les Chatouilles*) contraste avec le sujet du film : les ravages du viol sur les enfants. Cela fait surtout écho à une proposition, ici dramatique, puisqu'elle conduit l'enfant à être chosifié et abusé : « *jouer aux chatouilles* ».

Odette est une petite fille de 8 ans, passionnée de danse. Sa tranquillité et son innocence vont être brisées par le meilleur ami de la famille, Gilbert Miguié. Parce que c'est impensable, personne ne voit rien, et parce que le traumatisme l'empêche de parler, la petite fille va s'enfermer dans le mutisme. Les viols vont se reproduire souvent, Gilbert ne ratant jamais une occasion pour se retrouver seul avec Odette, l'emmener en vacances avec lui. Odette encaisse... Comment une petite fille peut-elle supporter cela ?

Quand un souvenir vous grignote la tête...

Devenue adulte, Odette n'a pas abandonné la danse : c'est même ce qui la maintient en vie. Un jour, un professeur de danse perçoit à travers la prestation de la jeune femme, la souffrance de la petite fille, sa colère... Cette petite fille qui a été condamnée au silence, à l'insoutenable.

Grâce à l'exutoire de la danse et à une thérapie qui lui permettent d'explorer et d'intégrer ses souvenirs, ses sensations et ses émotions, Odette

En 2019, le film est récompensé entre autres du César de la meilleure adaptation pour Andréa Bescond et Éric Métayer, ainsi que du César de la meilleure actrice dans un second rôle pour Karin Viard.



tente de renouer avec la sérénité, de ne plus se perdre et s'anesthésier dans la drogue, les excès et les relations « légères ». La vie amoureuse est difficile mais une rencontre déterminante va pousser Odette à se dépasser, à traverser l'entièreté de sa blessure pour la soigner.

Le film parle de l'importance pour l'adulte de mettre des mots sur tout ce qui a été violé chez lui, d'être à l'écoute de cet être sans défense, contraint pour survivre de se forger une armure qui finit par l'empêcher de respirer. Il s'agit d'aller retrouver cet enfant, de lui tendre la main, de lui montrer qu'il n'est plus seul. Pour que l'adulte et l'enfant puissent trouver ensemble le chemin du bonheur.

Deux ans pour des propositions

Une Commission sur l'inceste et les violences sexuelles subies pendant l'enfance vient de se mettre en place. Elle est présidée par Édouard Durand, juge des enfants, et Nathalie Mathieu, directrice d'une association spécialisée. Les propositions de la commission sont attendues d'ici deux ans, avec un premier point d'étape important dès décembre 2021.

La députée Alexandra Louis a évalué la loi d'août 2018 Pas d'âge de consentement sexuel pour les mineurs

Dans un rapport d'évaluation du 17 décembre 2020 ⁽¹⁾, Alexandra Louis, députée LRM des Bouches-du-Rhône, fait le point sur l'application de la loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (dite loi Schiappa). Il s'agit de vérifier l'effectivité de cette loi selon la manière dont elle est perçue sur le terrain ainsi que d'identifier les bonnes pratiques et les difficultés actuelles.

Auprès de victimes, policiers, magistrats, responsables associatifs, médecins et universitaires, la mission d'évaluation a réalisé plus de cent heures d'auditions dans quinze départements. Elle a également effectué la lecture de nombreuses productions écrites. Cela a abouti à 77 propositions visant à optimiser l'efficacité de la loi.

Il en ressort l'importance d'accentuer l'aspect répressif, d'amplifier la formation des intervenants ainsi que la prévention et l'accompagnement des victimes et des auteurs, de favoriser la sensibilisation à ce problème du viol conjugal et à la notion de consentement.

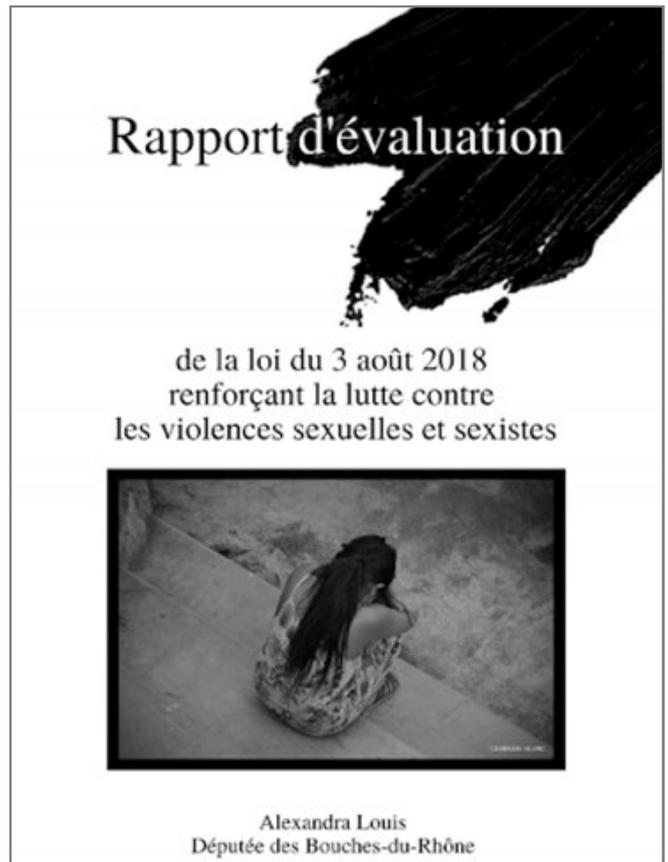
L'un des volets centraux de la loi concerne une meilleure protection des mineurs. Entre autres, elle renforce « *la répression des auteurs de violences et d'infractions sexuelles qui commettent ces actes en présence d'enfants* ». Cependant, si cette disposition a fait l'unanimité, elle reste peu appliquée pour le moment.

Un autre axe majeur de la loi renvoie à « *la vérification des antécédents judiciaires des personnes qui, à titre professionnel ou bénévole, sont amenées à encadrer des enfants* ». Cet axe a donné lieu à un travail de fond de la part du gouvernement qui s'emploie à généraliser une plateforme de vérification du casier judiciaire et du Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais).

Une attention particulière portée aux mineurs

Parmi les recommandations d'Alexandra Louis, plusieurs d'entre elles portent sur le « *tabou de l'inceste* » et sur les actions à mettre en œuvre en termes de prévention et de formation. Au demeurant, les points de la loi qui retiennent le plus l'attention sont en lien avec la protection des mineurs : l'interdiction des relations sexuelles entre un adulte et un mineur de moins de 15 ans et l'allongement des délais de prescription pour les crimes sur mineurs.

Le Conseil de l'Europe a d'ailleurs pointé la France du doigt en raison de l'absence d'un âge légal de consente-



ment sexuel. Le rapport propose de s'orienter vers la création de deux infractions autonomes et distinctes pour le viol et pour l'agression sexuelle. Celles-ci poseraient l'interdit des relations sexuelles de majeurs avec des mineurs de moins de 15 ans.

La proposition formulée par la députée évacuerait la notion de consentement des mineurs qui pose question. En effet, elle induit la possible sanction déraisonnée de relations amoureuses et sexuelles concernant des couples d'adolescents dont l'un des deux serait un jeune majeur.

Jusqu'à présent, lorsqu'un adulte commet des actes à caractère sexuel sur un enfant de moins de 15 ans, la loi ne les caractérise pas systématiquement comme un viol. Selon l'appréciation du juge, ces actes peuvent être qualifiés d'« atteinte sexuelle » si l'enfant est considéré « consentant ». Les peines encourues ne sont pas du tout les mêmes.

Concernant l'allongement des délais de prescription pour les crimes sur mineurs, Alexandra Louis ne va pas dans le sens des associations de victimes qui réclament l'imprescriptibilité pour les crimes sexuels sur mineurs. En outre, elle ne retient pas l'amnésie traumatique en tant que cause possible de suspension de la prescription pénale.

(1) – « Rapport d'évaluation de la loi du 3 août 2018, renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes » (210 pages).

L'accompagnement des auteurs de violences conjugales

Des dispositifs psychosociaux pour éviter la récurrence

Dans *Actualités sociales hebdomadaires* n° 3185 du 20 novembre 2020, Brigitte Bègue présente un dossier consacré à l'accompagnement des auteurs de violences conjugales ⁽¹⁾. Ce dossier met en avant les mesures phares faisant suite au Grenelle des violences conjugales (automne 2019). Parmi ces mesures, et même si elle a été amenée plus discrètement, il y a la question du suivi des auteurs de violences conjugales.

Les structures qui agissent à ce niveau sont actuellement trop peu reconnues. Plusieurs associations se montrent même défavorables à ce type d'initiatives ; selon un certain discours dominant, c'est comme si s'occuper des auteurs revenait à minimiser, voire à nier l'impact de leurs agissements sur les victimes.

Pourtant, la prise en charge des auteurs fait intrinsèquement partie de la lutte contre les violences, et donc, de la protection des victimes. C'est ce dont témoignent les travailleurs sociaux qui confient leur expérience et leurs regards dans ce dossier.

Si la mise à l'abri des victimes, les interventions psychosociales qui se multiplient et le phénomène d'emprise inscrit dans la loi contribuent à une meilleure prise en compte, l'accompagnement des auteurs commence à se

faire une place : « *D'ici fin 2021, ce sont 30 centres spécialisés qui devraient ouvrir leurs portes* ».

Certaines structures ont entrepris ce travail depuis plusieurs années comme l'association SOS Violences conjugales, l'association Passible à Grenoble, ou le Centre d'accueil et d'accompagnement des auteurs de violences (Caaav) au Mans.

Étienne a été condamné pour des faits de violence envers son ancienne compagne : « *Pendant un an et demi, le Cnaav m'a aidé à comprendre sans me réduire à l'image de "tueur". J'ai pris l'habitude de stopper lorsque la tension monte* ».

Comme l'explique Maya Brossier, coordinatrice de l'association mancelle : « *C'est d'abord en cherchant à comprendre l'origine de la violence qu'on peut essayer de la surmonter et de modifier son comportement* ».

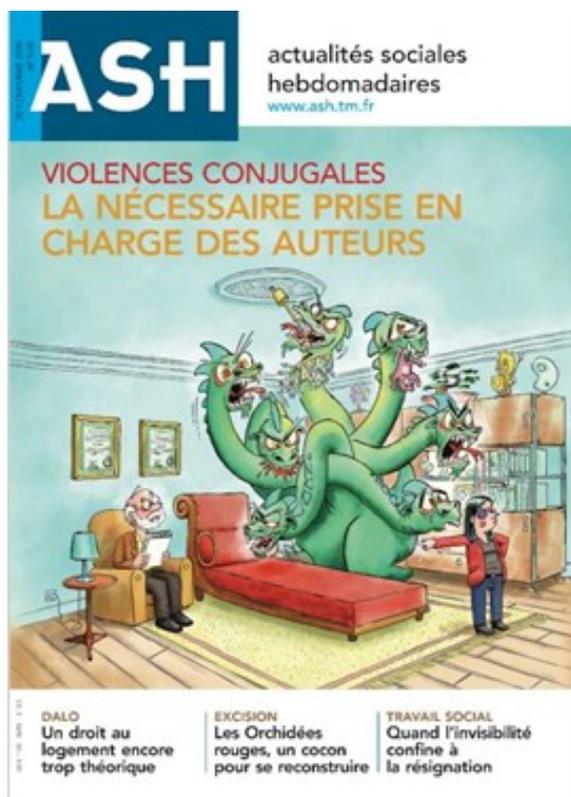
Des outils et des entretiens pour réfléchir au chemin

Les stages de responsabilisation, les groupes de parole, les entretiens individuels, l'approche psychogénéalogique, le recours au géosociogramme (l'observation de l'histoire familiale sur plusieurs générations) sont autant d'approches pour permettre aux auteurs de comprendre l'origine de leur violence et du passage à l'acte.

Selon Pascal Lécuyer, directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) de la Sarthe, il s'agit d'éclairer la situation dans son ensemble pour « *faire évoluer ces personnes et apporter une plus-value à leur détention. Sinon, on court à l'échec* ».

Certains programmes expérimentaux font l'objet de réticences de la part des associations d'aide aux victimes qui craignent une éventuelle confusion avec la médiation familiale non recommandée en cas de violences, notamment par rapport au phénomène d'emprise : « *Dans le cadre des violences conjugales, il y a un dominant et un dominé et nous n'avons aucune intention de nier cette réalité* », comme le rappelle Michèle Badiou, présidente de l'association SOS Violences conjugales.

Cette prise en charge globale vise à ne pas opposer les victimes et les auteurs pour favoriser une prise de conscience chez ces derniers : une responsabilisation quant à leur histoire et à leur attitude. Ainsi que le formule la psychologue Odile Nesta : « *Il faut se détacher de la figure du monstre ou du criminel. Nous sommes dans le soin* »...



(1) – « Violences conjugales, le nécessaire accompagnement des auteurs » (9 pages).

Le sentiment d'impuissance et la détresse des proches

Violences conjugales : le droit de vie ou de mort

Dans son édition des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2020, *Le Monde* publie un « cahier » intitulé « Féminicides – mécanique d'un crime annoncé » : il restitue un an d'enquête de la rédaction sur les crimes conjugaux ⁽¹⁾. En revenant sur le phénomène d'emprise, le désarroi des proches, la rupture comme déclencheur du passage à l'acte, la logique patriarcale et les modes opératoires des féminicides, les journalistes prennent la mesure de cette réalité longtemps adoucie et qualifiée de « crimes passionnels ».

L'enquête révèle le caractère commun à tous les féminicides : le refus de perdre la domination sur l'autre. La compagne étant perçue comme une « chose » qu'il possède, le conjoint violent refuse l'idée qu'elle soit libre et existe sans lui. Ainsi, la rupture est le premier déclencheur du passage à l'acte et l'on parle de « crimes de propriétaires ».

Les auteurs d'homicides conjugaux sont des hommes à 80 %. Si l'on ne peut caractériser les meurtres et les contextes au sein desquels ils surviennent, on retrouve des traits psychologiques similaires chez les auteurs : « narcissiques, possessifs, angoissés par l'abandon ».

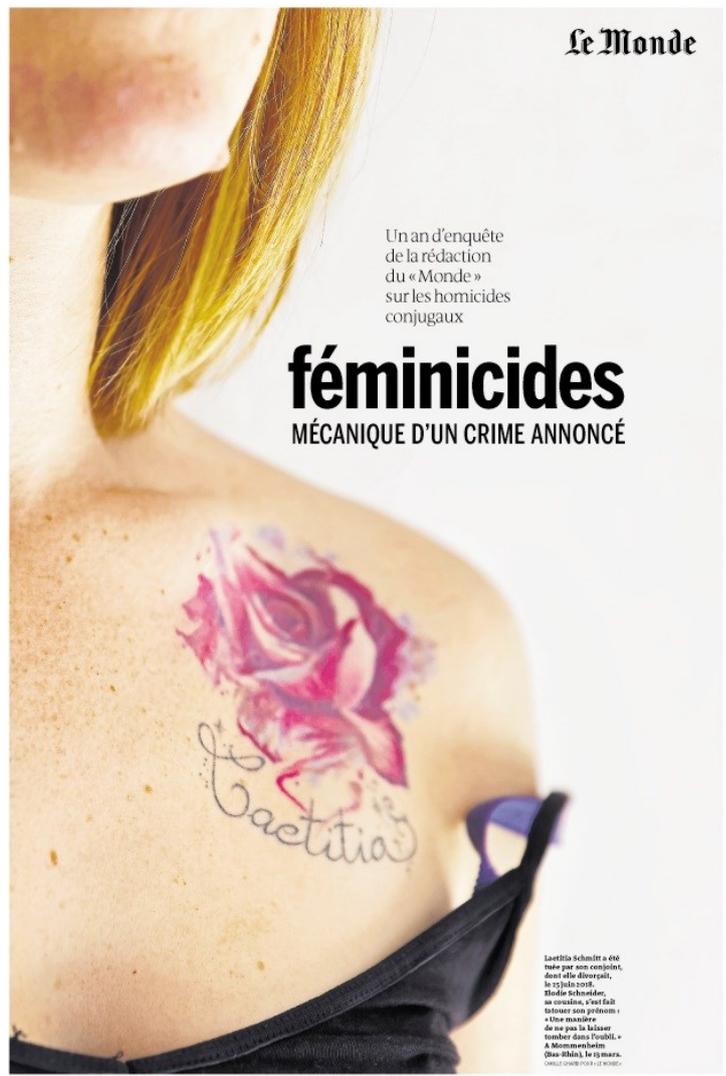
En outre, étant complètement égocentrés et anesthésiés émotionnellement, ils ne ressentent aucune empathie vis-à-vis des victimes. Au contraire, « faire reposer la faute sur l'autre est une constante chez les auteurs de féminicides ».

Daniel Zagury, psychiatre, décrit le décalage qu'il a constaté entre ce qu'un détenu lui racontait et la réalité « épouvantable » du dossier dont il a pris connaissance. L'homme ne parlait que de lui : « Pas un mot pour la défunte ».

Oser questionner les personnes

Les journalistes ont recueilli la parole d'une centaine de proches endeuillés qui sont souvent des « victimes collatérales » dans ces drames : parents, amis, collègues, lointaines connaissances, voisins, professionnels qui ont parfois accompagné ces femmes tuées par leur conjoint.

La méconnaissance du phénomène d'emprise, le contrôle coercitif qui s'y rattache, la peur de s'immiscer dans la vie privée des personnes, entraînent souvent un malaise et une confusion chez les proches qui ne savent pas ce qu'il « convient de faire ». Se retrouvant pris dans



la honte et les remords, ils s'en veulent de ne pas avoir vu ou de ne pas avoir mesuré la gravité de la situation, d'avoir hésité à intervenir, d'avoir eu parfois peur de « briser une famille ».

Ce que les proches rapportent, c'est l'importance de prêter attention aux comportements des personnes, d'oser les questionner quand c'est possible. On peut poser une question et laisser la personne libre d'y répondre ou non. Parfois, un silence, une crispation, une peur qui se lit dans un regard, disent déjà beaucoup de choses. Enfin, une colère contre les institutions est manifeste chez nombre de proches interrogés : « Est-ce à une mère d'embaucher un garde du corps pour faire dévier le cours d'un événement qui aurait dû alarmer la police ? », comme en témoigne cette mère endeuillée.

(1) – Cahier de 14 pages disponible au CÉAS.

Violences sexuelles : une fille sur cinq serait concernée

Un module gratuit d'autoformation pour la protection de l'enfant

L'association **Mémoire traumatique et victimologie** ⁽¹⁾ est une association d'intérêt général pour la formation, l'information et la recherche sur les conséquences psychotraumatiques des violences, présidée par Muriel Salmona, psychiatre psycho-traumatologue. Avec le concours du réseau SkillBar, l'association a mis en ligne un module gratuit d'autoformation sur le thème de la protection de l'enfant contre les violences sexuelles.

La parole de Camille Kouchner, auteure de *La Familia grande* (Seuil, janvier 2021), dans l'émission « La Grande Librairie » diffusée le 13 janvier 2021 (France 5), a suscité une pluie de témoignages de personnes victimes d'incestes. Camille Kouchner accuse le politologue Olivier Duhamel d'actes incestueux.

Cela a donné naissance au hashtag #MeTooInceste sur les réseaux sociaux. Lors de l'émission, la psychiatre Muriel Salmona était aux côtés de Camille Kouchner afin de rappeler l'urgence d'agir pour protéger les enfants.

L'outil d'autoformation arrive dans ce contexte propice à la déconstruction du tabou. Celui-ci plane encore sur cet enjeu majeur de santé publique qui fait appel à la responsabilité politique et collective.

L'enfant victime de violences sexuelles est brisé intérieurement. Pour protéger son corps d'un stress trop important, son cerveau « disjoncte » et l'enfant est coupé d'une partie de lui-même pour pouvoir survivre. Sauf que ce qui le sauve un temps finit par lui nuire sur le long terme. En l'absence de soins adaptés, les conséquences dévastatrices des abus sexuels perdurent.

« Toute jeune, je passais mon temps à lire et je semblais indifférente à ce qui m'entourait et personne ne

se demandait pourquoi » : voici un extrait de l'outil d'autoformation qui illustre l'un des symptômes consécutifs aux violences sexuelles sur les enfants.

C'est une tendance à se couper du monde corrélée à un phénomène de dissociation traumatique (les conduites de dissociation comme les mises en danger). Les autres stratégies de survie peuvent être les conduites d'évitement, l'hyper-vigilance, les pratiques addictives, l'automutilation...

Une autoformation pour sensibiliser et systématiser le repérage des victimes

L'outil en ligne permet d'« évaluer le niveau de connaissance du sujet, de comprendre les conséquences des violences sexuelles sur les victimes, les lois en vigueur, comment informer les enfants et comment dépister les victimes ». Les explications sont claires, audibles, interactives, sous-titrées... Le module nécessite un temps d'attention d'une heure environ.

Entre autres, on apprend que « la France est au deuxième rang européen en termes de consommation d'images pédocriminelles mais aussi de nombre de sites pédocriminels ».

Et les confinements ont accentué le risque d'exposition des enfants à ces dangers « du fait du huis-clos familial, mais aussi de l'explosion de la pédocriminalité sur Internet ». Le prédateur sexuel invite l'enfant à le regarder se masturber par webcam, par exemple.

Il est non seulement crucial de repérer les signes de souffrance et de trauma chez les enfants mais aussi de mettre en œuvre les conditions pour prévenir les violences sexuelles.

Cela passe par un « dépistage universel et régulier des violences sexuelles potentiellement subies. Aucun enfant ne doit être exclu de ce dépistage, quels que soient son âge, son état de santé, sa situation familiale, scolaire, économique, sociale, sa nationalité... »

L'autoformation donne des conseils au sujet de ce dépistage. Elle explique comment questionner les enfants et surtout comment mieux outiller les adultes, « à commencer par les professionnels de l'éducation et des loisirs, de la santé, du champ social, et de la justice, pour qu'ils puissent effectuer ce dépistage et les orienter vers des prises en charge adaptées ».



(1) – <https://www.memoiretraumatique.org/>

(2) – <http://www.skillbar.fr/>

Une femme séparée sur trois subit encore des abus La rupture ne met pas fin aux violences conjugales

Dans une publication du 23 novembre 2020, l'Institut national d'études démographiques (Ined) rassemble plusieurs analyses relatives à l'enquête Virage réalisée en 2015 ⁽¹⁾. Les données statistiques apportent un complément d'information mettant en lumière le caractère multiforme des violences.

L'enquête a permis d'interroger 27 000 personnes âgées de 20 à 69 ans. Elle renseigne à la fois sur le court terme, à savoir les douze mois précédant l'enquête et, plus globalement, sur les violences au cours de l'existence. Elle tient compte également de la manière dont les violences sont ressenties, chez les femmes et chez les hommes, ce qui n'avait pas été réalisé jusque-là.

Si les forces de l'ordre ont enregistré 142 310 victimes de violences conjugales en 2019, les enquêtes de victimation font état de 295 000 victimes ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles de leur conjoint.

Les femmes sont très exposées aux violences conjugales et à leurs conséquences sur le long terme. Parmi les victimes, moins d'une femme sur cinq a déposé plainte (sans suite pénale dans six cas sur dix). Quel que soit le contexte conjugal, les femmes déclarent plus souvent avoir subi des insultes, la surveillance des activités, des brutalités physiques, des menaces et tentatives de meurtre et des violences sexuelles.

Les formes de la violence sont multiples (psychologiques, physiques et sexuelles) et se caractérisent selon leur fréquence et leur niveau de sévérité (cf. encadré). Ainsi, 6 % des femmes et 2 % des hommes indiquent avoir subi des atteintes plus ou moins répétées de la



part d'au moins un partenaire sur l'ensemble de leur expérience conjugale.

Les femmes estiment les violences plus graves et en ressentent plus fortement et plus longtemps l'impact, y compris après la rupture : une femme sur trois qui s'est séparée rapporte des atteintes perpétrées par un ex-conjoint, dont 12 % d'atteintes fréquentes ou graves à très graves.

L'indicateur global de violences au sein du couple se découpe ainsi :

- ✓ **Pas d'atteinte** : pas de violence psychologique ou au plus deux faits pas ou peu répétés (moins de cinq fois) et aucun fait de violence physique ni sexuelle ;
- ✓ **Atteintes modérées** : plusieurs faits de violence psychologique répétés ou non mais pas en continu sur une ou plusieurs périodes, aucune violence physique ni sexuelle ;
- ✓ **Atteintes fréquentes ou sévères** : faits de violence psychologique cumulés, répétés ou en continu, ou violence psychologique moins répétée et au plus deux faits de violence physique peu répétés – à l'exclusion des tentatives de meurtre – et aucune violence sexuelle, ou violence psychologique moins répétée et violence sexuelle mais aucune violence physique ;
- ✓ **Atteintes très sévères** : toutes situations de violence physique (y compris des tentatives de meurtre) et/ou toutes situations de violence psychologique, associées à des violences sexuelles.

(1) – L'ouvrage *Violences et rapports de genre – Enquête sur les violences en France*, publié le 25 novembre 2020 aux éditions de l'Ined, dans la collection « Grandes enquêtes », restitue les principaux résultats de l'enquête « Violences et rapports de genre » (Virage). Préfacé par Michel Bozon et codirigé par Elizabeth Brown, Alice Debauche, Christelle Hamel et Magali Mazuy, ce livre propose un socle rénové des connaissances à l'usage des acteurs sociaux comme de la communauté scientifique.

Sortir d'une relation d'emprise en revenant à soi

À trop aimer, d'Alissa Wenz (Denoël, 2020)

Dans *À trop aimer*, roman publié aux éditions Denoël en 2020, Alissa Wenz sonde la complexité de la relation amoureuse à travers l'histoire d'une femme et de son partenaire dévorant, violent. De la rencontre à la passion et du ravissement à l'emprise, l'auteure montre le spectre émotionnel et psychique à l'œuvre dans un lien qui fait mal.

La narratrice, qui n'est pas nommée, décrit les premiers moments partagés : la complicité et l'intensité des sentiments qui animent le couple naissant. C'est comme si la notion de temps disparaissait tant ils sont fusionnels, sur un petit nuage : « *On avait des arcs-en-ciel plein les cheveux* ».

La femme qui raconte est l'amoureuse ; celle qui offre toute sa tendresse, sa présence et son attention mais également celle qui va se perdre, s'oublier, se taire...

Tristan est son partenaire, un personnage haut en couleurs qui transforme le monde par son seul regard, atypique. Mais chez Tristan, cette fantaisie a un prix.

Quand la violence s'installe

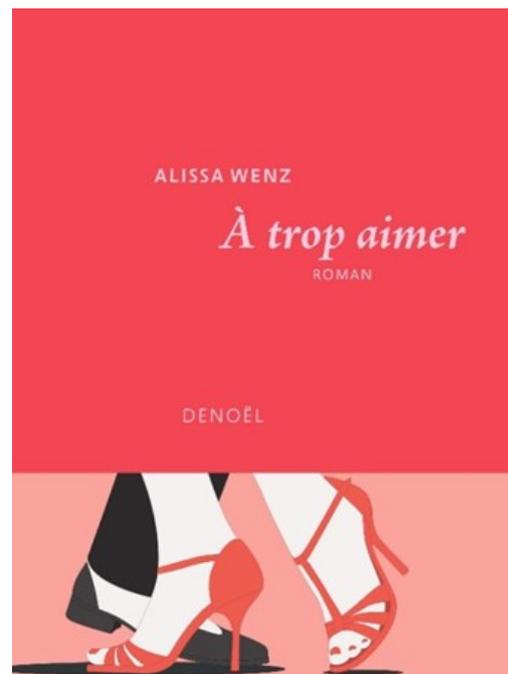
Sous une plume sensible, poétique et puissante, l'auteure questionne le rêve amoureux. En outre, elle nomme avec finesse les faits qui sont produits, mais également ce qui est ressenti, ce qui est mémorisé dans le corps, le cœur et l'esprit.

Quand les premières crises de Tristan éclatent, la narratrice cherche à comprendre. Elle minimise et justifie les débordements émotionnels de cet homme écorché vif, au passé douloureux. Et puis, avec tout l'amour qu'elle a à lui donner, elle se dit que Tristan ira mieux. Alors elle compatit, prend sur elle et se tourne complètement vers lui : « *Plus je lui donnais, plus j'essayais de l'aider, plus il était redevable et plus il m'en voulait* ».

L'amoureuse met en évidence le « *grand brouillard d'incompréhension* » généré par la peur et la pression des hurlements, la détresse de Tristan qui s'impose, qui



Photo © Astrid Di Crollanza



À trop aimer est un roman de 233 pages (17 euros)

explose. Elle pointe la question des limites, la difficulté à remettre les choses en question quand on est plongé dans une telle confusion.

Tourner le miroir vers soi

Plusieurs déclics vont permettre à la narratrice d'acter progressivement la séparation d'avec Tristan. Lors d'un appel téléphonique passé au 3919, elle échange avec une interlocutrice bienveillante qui va l'écouter, d'abord, et poser les éléments d'une manière très factuelle en expliquant les mécanismes de l'emprise sans chercher à cataloguer qui que ce soit. Et surtout, l'écouter va recentrer la situation sur la narratrice : « *Est-ce que vous avez, vous, à être le réceptacle de cette violence qui est son problème ?* »

Après un déni de soi prolongé, il est nécessaire de renouer avec sa propre vie, de se prioriser, de revenir vers ce qui nourrit en profondeur et fait du bien. De nouveau, la narratrice – artiste et musicienne – va chanter...

Ce roman, inspiré d'une expérience vécue par Alissa Wenz, interroge, identifie et formule sans jamais stigmatiser mais en semant délicatement des pistes de réflexion et en relevant certains schémas et autres habitudes.

L'ouvrage se termine sur une note lumineuse, pleine de douceur et d'espoir, que chacun est vivement invité à découvrir, à l'instar de l'histoire dans son entièreté...

Favoriser la résilience en repensant la relation amoureuse

La sincérité et la clarté au service de l'apaisement

Alissa Wenz est scénariste, auteure, compositrice et interprète. Il y a beaucoup de force et de douceur dans ce que cette femme transmet. Si la thématique abordée est difficile puisqu'il s'agit des violences faites aux femmes, la parole de l'artiste est une oasis.

Sereine et inspirante : voici deux qualificatifs qui parlent d'Alissa Wenz et de ce dont elle témoigne dans son roman *À trop aimer*.

Faire co-exister au sein d'un récit l'expression des violences psychologiques, verbales et physiques avec une profonde dimension poétique relève d'une certaine détermination. Et même d'une forme de prouesse : « *J'avais vraiment envie de réunir ces deux aspects-là dans mon roman : l'aspect politique et l'aspect poétique* ».

Pour ce faire, l'auteure s'est basée sur son expérience personnelle tout en s'autorisant une mise en fiction à travers « *un travail de construction narrative* ».

En outre, il était essentiel, à ses yeux, que cet ouvrage insuffle un esprit positif : « *Je tenais à ce que ce soit un livre porté vers l'espoir, vers l'envie de courage, la lumière. Qu'il s'en dégage quelque chose d'assez solaire* ».

Le message est clair : l'amour c'est la vie avant tout, c'est l'inaltérable ! Cependant, l'amour, cela peut aussi être bien complexe. Plutôt que d'étiqueter fatalement, l'auteure dépeint « *les subtilités d'une relation d'emprise* » : de la quête de l'amour absolu à l'engrenage de la domination.

Déconstruire un idéal romantique de la relation amoureuse

Tristan... En nommant ainsi l'un des protagonistes de l'histoire, l'auteure fait un clin d'œil au mythe littéraire de Tristan et Yseult. Aussi revient-elle sur un certain conditionnement sociétal. Elle pointe l'empathie des femmes ainsi que la con-

ception du grand amour, de l'idéal romantique, qui les rendent enclines à vouloir guérir leur partenaire de façon sacrificielle : « *Beaucoup de femmes vont d'abord chercher à comprendre l'autre et s'aveugler sur leur souffrance à elles parce que la souffrance de leur compagnon prend toute la place* ».

Déconstruire un idéal fusionnel, cela passe d'abord par reconnaître et intégrer le traumatisme causé par la relation d'emprise. Alissa Wenz revient sur le côté très salutaire de tout ce qui permet d'identifier les choses d'une manière clinique, factuelle, lucide.

C'est une prise de recul nécessaire à la conscientisation du « *renoncement à soi, à son individualité, à sa dignité* ». Dès lors, la séparation devient envisageable et le retour vers soi, possible.

La résonance bienfaisante et salvatrice

Dans *À trop aimer*, Alissa Wenz parvient à trouver les mots qui donnent du sens. Cette résonance tient compte non seulement de la réalité plurielle vécue mais des différents aspects qu'elle recouvre (la rencontre amoureuse, la dérive vers la brutalité, le déni de soi, la culpabilité et la honte d'avouer un « *échec amoureux* », l'isolement, l'incapacité à se considérer comme une victime, etc.).

En témoignent de nombreuses personnes qui se sentent rejointes grâce à la lecture du roman qui leur procure un véritable apaisement.

Parfois, des éclairages subtils permettent de visualiser et de ressentir des émotions qui n'avaient pas pu être reconnues jusque-là. Dans les retours adressés à l'auteure, les lecteurs disent combien le roman les aide à comprendre ce qui s'est joué dans leur propre expérience et à faire la paix avec leur passé. L'auteure souligne l'importance de respecter les différentes étapes inhérentes au parcours de reconstruction : « *C'est un chemin d'accepter qu'on ait vécu cela et de ne pas s'en vouloir, de ne pas traîner une mauvaise image de soi* ».

Enfin, Alissa Wenz rappelle combien il est essentiel de se réapproprier ses propres élans, ses propres envies, en allant vers les choses qui sont porteuses et nourissantes pour soi. Ainsi a-t-elle connu « *une espèce de renaissance artistique qui a été très importante dans [sa] reconstruction personnelle* ». L'écriture de son premier roman a également été libératrice à plusieurs niveaux : « *J'avais envie d'être fidèle à ce que j'avais vécu et d'être au plus juste pour que cela puisse exister et aider des femmes* ». Puisse ce livre continuer à voyager, à résonner, à éclairer...

Site internet : <https://www.alissawenz.com/>

Mél : alissawenz@gmail.com

Bibliographie :

À trop aimer (Denoël, 2020)

Lulu, fille de marin (Henry Dougier, 2019)

Tu ne tueras point ton héros trop tôt : les 365 lois incontournables du scénariste, avec Pierrick Bourgault (Armand Colin, 2019)

Isabelle, Fabienne, Louise et Julie témoignent de leur engagement *Avec les vivantes*, documentaire de Méлина Huet (2020)

Avec *les vivantes*, sorti en 2020, documentaire de 35 mn, écrit et réalisé par Méлина Huet, brosse le portrait de quatre femmes engagées dans l'aide aux victimes de violences conjugales, physiques, sexistes...

Le documentaire de Méлина Huet, avec son format court et son contenu à la fois précis et diversifié, fait des connexions favorisant la compréhension des écueils actuels en matière de protection des personnes victimes. Le film rend compte de l'énergie que déploient les militantes, mais aussi des axes d'amélioration nécessaires.

En rencontrant ces quatre femmes, chacune agissant avec détermination dans son domaine, la réalisatrice va droit au but : il est temps d'écouter les femmes victimes, de renforcer et/ou de mettre en place les dispositifs qui contribuent à changer la sombre situation. Rappelons que chaque année quelques 220 000 femmes sont victimes de violences commises par leur ancien ou actuel conjoint et que plus de 150 en meurent.

De la prise de conscience à l'action au quotidien

Isabelle est avocate au barreau de Paris. Sa voix et son discours portent haut les propos de celles qu'on n'entend encore que trop peu : ces femmes qui ne sont pas crues même lorsqu'elles alertent les services de police. Isabelle l'observe régulièrement : « *La parole des victimes est constamment remise en question* ».

Même constat du côté de Fabienne, majeure de police, qui forme ses équipes à accueillir la parole des victimes. Ces dernières ont besoin de bénéficier d'une écoute toute particulière. Fabienne entend que le fait de parler de manière détachée peut être une façon pour les professionnels de se protéger, mais elle précise non sans une pointe d'ironie : « *On peut aussi faire preuve d'empathie à un moment...* »

Et, en effet, c'est bien d'empathie dont ces femmes ont d'abord besoin. Louise, médecin, le confirme : elle fait



Pendant un an, la journaliste Méлина Huet a suivi quatre femmes qui luttent pour que les choses changent.

preuve de beaucoup de délicatesse auprès de femmes ayant subi l'excision. Exerçant à la Maison des femmes en Seine-Saint-Denis, elle pratique la chirurgie réparatrice pour aider des femmes à se reconstruire physiquement et psychologiquement. Louise souhaite créer une unité d'accueil similaire au Centre hospitalier universitaire de Rennes.

Quant à Julie, c'est le mouvement #MeToo qui a été l'élément déclencheur et l'a conduite à s'engager contre les féminicides. En manifestant aux côtés d'autres militantes, en collant des affiches sur les murs des villes, la jeune femme participe, à son échelle, au changement des mentalités qui émerge.

Toutes caressent l'espoir d'un avenir meilleur. Ainsi qu'en témoigne Louise : « *Mon rêve c'est qu'on n'ait plus besoin de Maison des femmes finalement. Que les femmes ne soient plus des objets sexuels, des objets de pouvoir, des objets de manipulation* ».

Le documentaire a été diffusé sur France 24 et on peut le visionner à partir de ce lien :

<https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/reporters/20201120-avec-les-vivantes-en-finir-avec-les-violences-faites-aux-femmes>

Cacophonie parlementaire

À l'Assemblée nationale, le 5 janvier 2021, Isabelle Santiago, députée PS du Val-de-Marne et vingt-cinq autres députés (dont Guillaume Garot) ont déposé une proposition de loi renforçant la protection des mineurs victimes de violences. Les députés l'ont adoptée le 18 février 2021 et le texte est maintenant transmis au Sénat.

Au Sénat, le 26 novembre 2020, Annick Billon, sénatrice Union centriste de la Vendée, et plus d'une centaine de sénateurs (dont Élisabeth Doineau) ont déposé une proposition de loi visant à protéger les jeunes mineurs des crimes sexuels. Les sénateurs l'ont adoptée le 21 janvier 2021. Le texte sera examiné à l'Assemblée nationale à partir du 15 mars.